

Renseignements concernant l'assurance à l'intention des partenaires de formation de la Croix-Rouge



Pourquoi ai-je besoin d'une assurance?

Les partenaires de formation doivent s'assurer de fournir un environnement sûr et sécuritaire pour la prestation des programmes de la Croix-Rouge canadienne (CRC), en plus d'obtenir et de fournir une preuve d'assurance pour leur entreprise. Si une personne se blesse lors d'un cours, l'assurance prévoit un recours pour le ou la blessé(e) et protège financièrement le partenaire de formation si ce dernier est tenu responsable.

Qui est responsable lors d'un traumatisme?

La responsabilité qui découle des actions d'un partenaire de formation relève de ce dernier, et non de la CRC.

De quel type d'assurance ai-je besoin?

- ❑ La couverture offerte par une police d'assurance habitation n'est **pas** suffisante pour une entreprise.
- ❑ Un partenaire de formation devrait idéalement souscrire une *police d'assurance de la responsabilité civile des entreprises* s'il travaille à partir d'un local commercial. En outre, il devrait contracter une *assurance responsabilité professionnelle* qui le protège des risques associés à la prestation de services assurés, et ce, peu importe le lieu où se produisent des actes liés à une négligence présumée.
- ❑ Discutez avec votre agent d'assurance de la nature et de l'emplacement exacts de votre entreprise.
- ❑ Exemples de type de couverture dont vous avez besoin (les franchises peuvent varier et avoir des limites sur les revenus bruts) :
 - Responsabilité civile des entreprises – 2 000 000 \$
 - Erreurs et omissions – 2 000 000 \$
 - Assurance ajustable pour la propriété (facultative)
 - Autres (facultatifs)

À noter : Les partenaires de formation doivent, au moyen d'un certificat ou autrement, inscrire la CRC comme « assuré additionnel » pour les polices d'assurance qui s'appliquent. Ils doivent également fournir une preuve d'assurance à la demande de la CRC.

Les moniteur(-rice)s ont-ils besoin d'une couverture d'assurance pour enseigner?

Un partenaire de formation pourrait demander à son agent d'assurance de couvrir, en tant que « qu'assuré désigné », les moniteurs et les monitrices employé(e)s aux termes de la police destinée aux partenaires de formation. Lorsque la police d'un partenaire de formation ne couvre pas les moniteurs et les monitrices, ils et elles doivent prendre des dispositions pour obtenir une couverture indépendante.

Renseignements concernant l'assurance à l'intention des partenaires de formation de la Croix-Rouge



Où puis-je obtenir la police dont j'ai besoin?

Il existe plusieurs polices offertes par différents courtiers en assurance. La Croix-Rouge ne recommande aucun fournisseur d'assurance en particulier, mais peut fournir des renseignements à titre informatif aux personnes qui désirent souscrire une assurance.

Les personnes intéressées devraient examiner la police d'assurance afin de prendre connaissance des éléments couverts et s'assurer qu'elle répond aux besoins de l'entreprise (matériel, personnel, véhicules, etc.). Plusieurs polices sont destinées aux exploitant(e)s d'entreprise et ne couvrent pas les installations ou les employé(e)s de ces entreprises. Les prix et la couverture offerte peuvent varier en conséquent.

Marsh Insurance

Marsh est l'un des plus importants fournisseurs de produits d'assurance et de gestion du risque au pays et offre des couvertures d'assurance à de nombreuses entreprises qui soutiennent des collectivités partout au Canada. La taille de l'entreprise, son expérience et son expertise lui permettent de concevoir des solutions personnalisées pour favoriser la croissance de votre entreprise.

Site Web : <https://www.marsh.com/ca/en/contact-us/office-locator.html>

Hendry, Swinton, McKenzie Insurance Services Inc., Victoria, Colombie-Britannique

Ce fournisseur offre des trousse destinées aux moniteur(-rice)s et aux instructeur(-rice)s de secourisme de la Croix-Rouge canadienne ainsi qu'une couverture additionnelle pour les personnes autorisées à enseigner l'utilisation du DEA (moyennant des frais supplémentaires).

Coordonnées : 1 888 443-3483 ou 250 388-5555

REMARQUE : le numéro sans frais ne peut être utilisé à l'extérieur de la Colombie-Britannique

McFarlan Rowlands Insurance Brokers Inc.

McFarlan Rowlands a élaboré un programme visant à répondre aux besoins des partenaires de formation de la Croix-Rouge, et ce, à un coût raisonnable. Le programme offre une couverture pour la prestation de tous les cours des programmes nationaux de secourisme et de RCR de la Croix-Rouge ainsi que ceux enseignés dans le cadre d'autres programmes.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous:

Courriel : safetyinstructors@mcfrc.ca

Téléphone : 888-734-8888

Site Web : www.mcfarlanrowlands.com